

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

DONNÉES INDICATIVES POUR L'ADMINISTRATION, NE CONSTITUENT PAS UNE RÉSERVATION

Réservations CONSEILLÉES au plus tard la veille 14h pour les accueils périscolaires matin et soir, la cantine et l'étude sur votre portail famille ou en mairie (*tarif réservé = -6% sur le tarif applicable*)

ACCUEILS DE LOISIRS MERCREDI

Réservations OBLIGATOIRES à faire au plus tard 7 jours avant la date de l'accueil (14h) sur votre portail famille ou auprès du service famille en mairie

NE CONSTITUE PAS UNE RÉSERVATION. MERCI DE COCHER L'ALSH CORRESPONDANT AFIN DE PERMETTRE L'OUVERTURE DES DROITS

	ALSH maternel Groupe scolaire Victor Hugo Pour les enfants scolarisés à Anne Frank et Groupe scolaire Victor Hugo - maternel
	ALSH maternel Du Moulin Alphonse Daudet Pour les enfants scolarisés à Du Moulin Alphonse Daudet, Eugène d'Hallendre, Sainte Geneviève et non scolarisés à La Madeleine
	ALSH maternel Courbet Pour les enfants scolarisés à Courbet et Jeanne D'Arc
	ALSH élémentaire Groupe scolaire Victor Hugo Pour les enfants scolarisés à Groupe scolaire Victor Hugo - élémentaire et Louise de Bettignies, Sainte Geneviève et non scolarisés à La Madeleine
	ALSH élémentaire Kléber Pour les enfants scolarisés à Kléber, Rostand et Jeanne d'Arc
	ALSH Moulin ados Pour les jeunes à partir du collège

DOCUMENTS A FOURNIR A L'INSCRIPTION (été et année scolaire) **TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ**

- 1) *Le présent dossier familial complété et signé*
- 2) *Attestation CAF de quotient familial*
- 3) *A défaut de numéro d'allocataire, votre dernier avis d'imposition et tout document justifiant de vos ressources*
- 4) *Justificatif de domicile de moins de 3 mois (abonnement téléphone FIXE ou internet, facture ou attestation fournisseurs énergie, quittance de loyer)*
- 5) *Une fiche sanitaire de liaison par enfant*
- 6) *Situation familiale p.1. Le cas échéant, décision judiciaire justifiant l'attribution de la garde de l'enfant (en cas de divorce ou de séparation)*
- 7) *Attestation ou notification de la CAF précisant votre droit à l'Allocation d'Éducation Enfant Handicapé (AEEH)*

Je soussigné(e), _____

- ◆ M'engage à informer la Ville de La Madeleine de tous les changements qui interviendraient au cours de l'année, relatifs aux renseignements fournis.
- ◆ Certifie avoir pris connaissance du règlement des accueils périscolaires et de loisirs et m'engage à en respecter les conditions.

J'autorise (), je n'autorise pas () la Ville à utiliser mon adresse mail afin de recevoir toutes informations utiles concernant les accueils périscolaires et de loisirs.

Date :

Signature :

« Les informations issues de ce formulaire sont collectées par la Mairie de La Madeleine, agissant en tant que Responsable de traitement et ce, en vue de garantir la bonne inscription et gestion périscolaire et de loisirs. La base légale du traitement repose sur une mission d'intérêt public. Vos données seront conservées pendant 10 ans et ne seront pas transférées en dehors de l'Union Européenne. Elles ne seront communiquées qu'aux seuls destinataires concernés par le traitement et légalement habilités en la matière. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez accéder aux données vous concernant, et demander leur rectification ou leur effacement sous certaines conditions. Vous pouvez également obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous opposer à ce traitement pour un motif légitime et retirer à tout moment votre consentement donné pour le droit à l'image et la réception des informations utiles de la municipalité. Vous pouvez exercer ces droits directement auprès du Responsable de traitement, ou auprès de son Délégué à la protection des données à l'adresse : dpd@villelamadeleine.fr Si après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL. »